



REGLES DE SECURITE

I) REGLES GENERALES

- Une arme doit toujours être considérée comme étant chargée et donc dangereuse.
- Il ne faut jamais faire confiance aux seules sécurités mécaniques de l'arme.
- Une arme ne doit jamais être dirigée vers soi-même ou une autre personne.

II) TRANSPORT DES ARMES

a-Hors du stand :

- L'arme ne doit pas être en condition de fonctionnement.
- L'arme doit être transportée dans une mallette.
- Les munitions doivent être transportées séparément.

b-Dans le stand :

- L'arme doit être en sécurité, culasse visiblement ouverte.
- Lorsque l'on déplace l'arme, le canon doit toujours être dirigé vers le haut ou vers le bas.
- Le doigt n'est jamais sur la queue de détente pendant le transport de l'arme.

III) AU POSTE DE TIR

- Le canon doit toujours être dirigé vers la cible et l'arme en sécurité, culasse visiblement ouverte.
- Vérifier qu'il n'y ait pas de plomb dans la chambre.
- Une arme ne doit jamais être manipulée ni fermée brutalement.
- Il est strictement interdit de toucher à l'arme d'un autre tireur sans sa permission.
- Il est strictement interdit de toucher à son arme lorsque quelqu'un est en avant du pas de tir ou aux cibles.

IV) COMMANDEMENTS DE TIR

- **Charger** : Signal permettant de prendre l'arme et de la préparer pour le tir.
- **Tirer** : Signal autorisant le tireur à commencer le tir.
- **Arrêter le tir** : Signal interdisant impérativement de tirer.
- **Décharger** : Signal imposant d'ouvrir la culasse, d'enlever la munition et de poser l'arme avec culasse visiblement ouverte.

V) CONDUITE EN CAS D'INCIDENT DE TIR

Dès qu'un tireur constate en cours de tir que le coup ne peut partir, il doit adopter le comportement suivant (et pour tout problème se posant pendant le tir) :

- Arrêter son action de tir et enlever le doigt de la queue de détente tout en gardant le canon strictement dirigé vers la cible.
- Poser l'arme avec le canon toujours dirigé vers la cible, mettre l'arme en sécurité avec culasse visiblement ouverte.
- Lever la main pour attirer l'attention du responsable du pas de tir qui règlera l'incident.